

lendemain, dans une résidence improvisée le siège de l'administration centrale de l'Eglise, à laquelle est attaché un personnel si nombreux ? Enfin dans quel pays le Pape fixerait-il sa résidence ? Et s'il part, ne se condamne-t-il pas à un exil éternel ? Prétendre résoudre toutes les difficultés que présente cette question sortirait des bornes de notre correspondance et surtout de notre rôle. La décision, le temps et le mode restent entre les mains du Pape. Remettons nous en à la sagesse du Chef de l'Eglise.

Mais qu'on le sache bien, le jour où le Pape quittera Rome, il ne sera pas embarrassé pour trouver un pays qui lui offre un asile ; la difficulté ne sera pas de trouver mais de choisir. On a déjà parlé de Malte, de Monaco, il a été question de l'Espagne et des Iles Baléares. Le séjour du Souverain-Pontife en Espagne semble offrir les plus grands avantages, sans les inconvénients que présenterait son exil dans les endroits sus-nommés. Mais, si le Pape quitte Rome est-il sûr d'y rentrer ? C'est là une grave objection à laquelle il serait téméraire de vouloir répondre d'une manière absolue. Une chose reste certaine, c'est que la liberté du Pape est d'un intérêt primordial pour l'Europe, et l'univers entier, puisque l'avenir religieux en dépend. Les gouvernements civilisés ne peuvent fermer les yeux sur la nécessité de régler convenablement cette question capitale entre toutes.

Il y a vingt ans, Renan écrivait : " Les deux grandes forces morales du monde moderne sont la Papauté et le journalisme." Ce que la Papauté a gagné depuis un siècle, en autorité morale, en prestige et en influence est considérable. Il y a quatre ans, l'homme d'état le plus puissant de nos jours, Bismark, s'inclinait devant l'arbitrage de Léon XIII. Il n'y a pas à s'en étonner, car la Papauté a grandi de tous les abaissements des autres pouvoirs ; elle est la seule autorité qui reste debout au milieu d'une société en dissolution.

Et puis, ne l'oublions pas, le départ de la Papauté de la Ville éternelle inaugurerait en Italie le triomphe momentané du radicalisme révolutionnaire, ce serait le signal de catastrophes terribles, au milieu desquelles sombrerait inévitablement la monarchie.

" Quand on est parti, on revient," a fort bien dit le *Journal des Débats*. L'histoire de ce siècle ne nous montre-t-elle pas deux papes quittant Rome, l'un en prisonnier, l'autre en fugitif, et y rentrant bientôt au milieu des acclamations universelles ? Aujourd'hui, sans doute, les difficultés semblent plus nombreuses, puisque l'établissement des Italiens dure depuis longtemps, et qu'il a des apparences stables et régulières. Mais qu'est-ce que vingt ans, trente ans dans l'existence de l'Eglise qui a les siècles en partage ?

Et l'Italie d'aujourd'hui qui, par impatience de jouer un grand rôle, se compromet dans des aventures hasardeuses, qui déroule ses plans d'ambition sur le tapis vert, en attendant qu'elle joue son existence sur l'échiquier des batailles, ne justifie-t-elle pas toutes les hypothèses ? Sa carrière ne fait que commencer, qui sait les vicissitudes que lui réserve l'avenir ?

Sans nous perdre en vaines conjectures, tenons-nous fermement à ces deux idées ; Le Pape a besoin d'être libre ; Rome est la résidence providentielle de la Papauté. Ce sont là les deux conditions de l'existence régulière et normale de la Papauté. L'une de ces conditions peut faire défaut ; le Pape peut n'être plus libre à Rome ; c'est le cas d'aujourd'hui ; par conséquent le Pape peut quitter Rome ; ceci peut arriver demain. Mais le *Pape libre dans Rome libre*, c'est la formule des siècles et tôt ou tard les événements en confirmeront la justesse.

LE DISCOURS DU TRONE

La session de Québec a été ouverte mardi, le 7 janvier, par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Voici le texte du Discours du Trône :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative.*

Je vous souhaite une cordiale bienvenue dans cette Chambre dans laquelle vous serez appelés à discuter les plus grands intérêts du pays, et je vous offre au commencement de cette nouvelle année mes meilleurs souhaits pour votre bonheur et votre prospérité et pour ceux de cette province que vous représentez.

Mon gouvernement a décidé de commencer la session aussitôt que possible, au début de l'hiver, afin que vous puissiez terminer vos débats parlementaires avant le printemps, si vous le désirez.

Le 5 novembre dernier, la Province a payé à ceux à qui c'était dû, la somme de \$400,000 accordée par acte passé en 1888, comme étant la part du règlement de la question des Biens des Jésuites, et une décharge a été signée à cet effet.

Les \$60,000 étant la part mentionnée par la loi comme devant être accordée aux protestants, en vertu du dit règlement, n'ont pas été mis à la disposition du Comité du Conseil de l'Instruction publique, parce que les membres de ce comité ont fait certaines objections qui semblaient raisonnables ; un bill pour bien définir ces objections vous sera présenté.

Nous devons tous nous réjouir du règlement satisfaisant et final de cette importante question.

Un mouvement populaire s'est manifesté récemment en faveur des écoles du soir pour la classe ouvrière. Mon gouvernement considère que ce mouvement, qui favorise les écoles du soir dans les villes de Montréal et de Québec, est sage et même nécessaire dans les circonstances présentes, et on vous demandera de voter un crédit spécial à cet effet.

La nécessité d'améliorer les chemins dans le pays a décidé mon gouvernement d'encourager l'empierrement de nos chemins publics et on vous demandera de voter une appropriation à ce sujet.

L'empierrement de ces chemins publics nécessitera nécessairement l'abolition des barrières. Les revenus en général et spécialement ceux des Terres de la Couronne ont augmenté durant les trois dernières années, et le